



Parlement francophone bruxellois
(Assemblée de la Commission communautaire française)

Séance plénière

Mercredi 25 février 2026 à 9h30 et 14h30

Rue du Lombard, 69 – Salle des séances plénierées du Parlement bruxellois

Ordre du jour

1. Déclaration-programme du Collège (*article 80 du Règlement*)

Discussion¹

2. Vote de la motion de confiance déposée par le/la président(e) du Collège, à l'issue de la déclaration-programme, en application de l'article 82 du Règlement

À partir de 16h30 (à l'issue de l'expiration du délai de 48h00 visé à l'article 82.4 du Règlement)

Tout renseignement complémentaire relatif à cette convocation peut être obtenu auprès des services en appelant le numéro 02 504 96 21.

¹ Temps de parole décidé par le Bureau élargi :

- Orateurs mandatés : 30 minutes (deux orateurs mandatés maximum par groupe)
- Orateurs non mandatés : 5 minutes
- Répliques : 10 minutes